



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 06/12/2022

SLOW

ID : 069-200058493-20221130-C_20221130_07-DE

DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20221130_07

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES SOUTERRAINS

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le 30 novembre 2022 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 22 novembre 2022 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de CHASSELAY - Place Marie-Henriette BRESSON sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 35
Nombre de délégués en exercice : 86

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Christiane CHARNAY, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Aurélie GHIRARDI (Chasselay), Thierry DILLENSEGER (Vourles) ; Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Damien PAUME (Dardilly), Agnès SEDDAS (Marcy l'Étoile), Frédéric HYVERNAT (Oullins).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA BONARO (Métropole de Lyon)
Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christiane CHARNAY ((Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Madame Aurélie GHIRARDI (Chasselay)

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 06/12/2022



ID : 069-200058493-20221130-C_20221130_07-DE

Vu les articles L5211-4-3 et L5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement (Livre 5 Titre 5 Chapitre IV) relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Vu l'article L.2113-6 du Code de la commande publique permettant la création d'un groupement de commandes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le projet de convention de groupement annexé à la présente délibération ;

Considérant le classement des réseaux d'éclairage public, de signalisation tricolore, d'alimentation des panneaux communicants, d'alimentation des dispositifs de vidéo-protection, en réseau sensible ;

Considérant l'obligation pour les maîtres d'ouvrage en zone urbaine de fournir pour les réseaux sensibles tous les plans de réseaux en classe A en réponse aux demandes de travaux et déclaration d'intention de commencement des travaux ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des collectivités et établissements publics d'adhérer à un groupement de commandes pour le géoréférencement des réseaux sensibles existants (éclairage public, signalisation tricolore, communication, vidéo-protection) ;

Considérant sa qualité de membre et son expérience en matière de maintenance et de travaux d'éclairage public, le SIGERLy est désigné en tant que coordonnateur de ce groupement ;

Considérant que peuvent être membres de ce groupement les communes situées sur le territoire du SIGERLy ainsi que la Métropole de Lyon ;

Il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes au moyen d'une convention de groupement qui en définira les modalités de fonctionnement conformément l'article L2113-6 du code de la commande publique.

Il est proposé de désigner le SIGERLy comme coordonnateur du groupement de commandes.

Il est convenu qu'il n'est pas appliqué de frais inhérents à la convention de groupement.

La durée de la convention de groupement est égale à la durée du marché relatif au géoréférencement des réseaux sensibles objet de la présente convention, un an renouvelable trois fois, soit quatre ans au total.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le Comité syndical :

APPROUVE la convention de groupement de commandes pour la réalisation du géoréférencement des réseaux sensibles existants par le SIGERLy ;

DÉSIGNE le SIGERLy comme coordonnateur du groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 52 (150 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix : 13 (dont 2 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 2 voix : 7
Nombre de délégués avec 1 voix : 32

Pour : 51 (149 voix)
Contre : 0
Abstention : 1 (1 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.